

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE
DERMATOLOGIE ESTHÉTIQUE
LASERS DERMATOLOGIQUES - COSMÉTOLOGIE**

(SOUS L'EGIDE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DERMATOLOGIE)

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I : CREATION

Par décision de leurs Conseils des Unités de Formation et de Recherche et Conseils d'Administration, les Universités dont les noms suivent s'associent, pour créer, à compter de l'année universitaire 1997-1998, un Diplôme Interuniversitaire de Dermatologie esthétique et Cosmétologie.

Universités	Coordonnateurs régionaux
<i>Bordeaux</i>	Professeur M.S. DOUTRE, Docteur O. COGREL
<i>Nice Sophia Antipolis</i>	Professeur T. PASSERON
<i>Paris Lariboisière</i>	Professeur JD BOUAZIZ

**Coordonnateur national : Professeur J. SENESCHAL – Cooordonnateur : Dr O. COGREL-
Université de Bordeaux**

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Apporter une formation complémentaire aux dermatologistes désirant se perfectionner dans le domaine de la Dermatologie Esthétique et de la Cosmétologie, pour lesquelles existent actuellement d'importants progrès et une forte demande du public.

Un enseignement approfondi dans ce domaine, tel qu'il est présenté dans le programme du DIU n'est pas réalisé actuellement en France au niveau Universitaire.

ARTICLE III : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

Le Diplôme Interuniversitaire de Dermatologie Esthétique, Lasers Dermatologiques, Cosmétologie, est réservé aux dermatologues.

A) Capacité d'accueil :

Le nombre total de candidats admis à s'inscrire à cette formation pour toutes les universités cocontractantes est de 60.

Autorisation d'inscription :

A l'issue d'une procédure d'information, puis de sélection des candidatures, **chaque coordonnateur sélectionnera les 20 candidats retenus pour son Université, (soit 60 pour l'ensemble des Universités).**

B) Durée des études : La formation dure 1 an pour un volume horaire global de **88 heures.**

La formation est ouverte tous les ans.

C) Enseignement théorique :

L'enseignement théorique (**48h**) est organisé en 3 séminaires : 1 séminaire en novembre de 2 jours, 1 séminaire en janvier de 2,5 jours et 1 séminaire en mars de 1 jour complet et de 2 demi-journées.

Les 60 dermatologues inscrits au DIU sont regroupés pour chaque session dans la ville Universitaire organisatrice et se déplacent donc pour assister à toutes les sessions.

Les enseignants de l'inter région ou d'autres inter régions se déplaceront éventuellement pour participer à l'enseignement du DIU.

Enseignants :

Les enseignants assurant le programme seront :

- les universitaires impliqués en Dermatologie Esthétique et Cosmétologie,
- des dermatologues libéraux connus pour leur compétence dans ce domaine et leur exercice éthique,
- des scientifiques de l'Industrie Cosmétique assurant l'enseignement dans un esprit d'indépendance,

D) Stages : En plus de l'enseignement théorique, les étudiants doivent effectuer 10 demi-journées des stages (**40h**) :

- dans les services de Dermatologie pratiquant des actes de Dermatologie Esthétique et de Cosmétologie ;
- auprès de dermatologues libéraux, choisis par chaque coordonnateur et acceptant de recevoir des stagiaires.

Ceux-ci doivent être réalisés avant la fin de l'année d'inscription (le 15 décembre de l'année N+1).

Une convention de stage devra être signée avant le stage entre le service ou le praticien d'accueil, le responsable de l'enseignement, le Directeur de l'UFR et l'étudiant (Annexes). Ce dernier aura également souscrit une **assurance professionnelle responsabilité civile** couvrant les dommages éventuels causés ou subis par lui à l'occasion des stages.

ARTICLE IV : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions de titre :

Peuvent être admis à s'inscrire :

- Les dermatologues libéraux ayant plus d'une année d'installation
- Les dermatologues hospitaliers,
- les dermatologues libéraux ayant moins d'un an d'installation,
- Les dermatologues non installés ayant validé leur D.E.S.,
- Les D.E.S. de dermatologie en dernier stage d'internat,
- Les dermatologues étrangers qualifiés titulaires d'un Diplôme obtenu dans un des États ressortissants de la C.E.E. ; d'autres candidatures pourront être examinées par la commission pédagogique
- Sur dérogation accordée par le Professeur responsable : les chirurgiens plasticiens.

Les candidatures sont obligatoirement accompagnées **d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et le diplôme requis pour accéder à la formation.**

Le nombre des inscrits pourrait être modifié pour les années universitaires suivantes sur proposition du Comité de Coordination et soumis à l'approbation des Universités participantes.

Information : la période des inscriptions est annoncée par affichage dans les services de dermatologie hospitalo-universitaires et hospitaliers, dans les organes de communication et de Presse dermatologique (Site Internet de la Société Française de Dermatologie, Lettre du Syndicat de Dermatologues ...)

* **Lieu :** les demandes sont adressées prioritairement à l'Université dont dépend géographiquement le dermatologue désireux de s'inscrire au D.I.U. S'il n'y a plus de places disponibles, il peut faire une demande d'inscription dans une autre université

ARTICLE V : COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : 950€ /an

En formation continue : 950€/an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VI : ORGANISATION MATERIELLE

Les inscriptions financeront le DIU et notamment les frais de déplacement des conférenciers.
Un support de l'Industrie Pharmaceutique pourra être envisagé pour les séances de démonstration vidéo.

ARTICLE VII : MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DE VALIDATION

A) Nombre de session :

Il est organisé 2 sessions d'examens.

B) Admissibilité :

Les candidats devront avoir été présents aux 3 sessions et aux stages pratiques pour pouvoir se présenter aux épreuves terminales (sauf autorisation spéciale accordée par le coordonnateur).

C) Épreuves terminales :

- examen écrit en distanciel de 1h30 (Questionnaires à Choix Multiples (QCM) et Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC)), portant sur les notions théoriques et des situations cliniques noté sur 60 (la correction des questions est répartie entre les coordonnateurs) ;
- validation par le coordonnateur régional du travail réalisé en stages pratiques.

D) Jury :

Il est constitué par les coordonnateurs.

E) Conditions d'admission :

Sont déclarés admis au D.I.U. les candidats ayant obtenu au moins 30 points sur 60

Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire.

Les candidats qui auront échoué à l'obtention du diplôme ne pourront pas redoubler.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLÔME

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil d'Administration du 28/02/1997
Conseil de l'U.F.R.II du 12/03/1997

Modifications : Conseil de l'U.F.R.II du 21/03/2001
Conseil d'Administration du 03/04/2001

Conseil d'Administration du 17/05/2002
Conseil de l'U.F.R. II du 24/05/2002

Conseil de l'UFR II du 15/04/2003
Conseil d'Administration du 20/05/2003
Conseil d'Administration du 11/12/2003

Conseil de l'U.F.R. 2 du 23/01/2004
Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 04/02/2004

Conseil de l'U.F.R. II du 21/04/2005
Conseil de l'U.F.R. III du 15/06/2005
Conseil d'Administration du 07/07/2005

Mis à jour le 06/04/2009

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 09/11/2012
C.E.V.U. du 13/12/2012

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 20/06/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022
(Version 8)

Modifications (volume horaire) du 23/07/2024
(Version 8-1)

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 09/09/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 25/09/2024
(Version 9)

ANNEXE
PROGRAMME

DERMATOLOGIE ESTHÉTIQUE

• **Aspects psychosociologiques :**

- l'évolution de la demande en Dermatologie Esthétique
- l'évaluation du profil psychologique et des motivations des patients

• **Aspects médico-légaux :**

- responsabilité médicale
- limites de compétence entre dermatologue et chirurgien plasticien
- conformité des locaux et des moyens
- information du patient
- assurance couvrant les actes esthétiques pratiqués
- éthique en Dermatologie Esthétique

• **Notions générales communes avec l'exercice de la dermatologie chirurgicale :**

- notions d'anatomie nécessaires à la dermatologie esthétique (vascularisation, innervation, zones dangereuses) ;
- anesthésie : locale, locorégionale, générale
 incidentes : matériel indispensable et conduite à tenir

• **Techniques d'exfoliation :**

- * Peelings
 - . peelings du visage : (AHA, Jessner, résorcine, TCA, phénol) cryopeeling
 - . peelings du corps
- * Laser CO2 resurfacing (scannérisé ou ultra-pulsé)

• **Comblement des rides :**

- . implants
- . électroridopuncture
- . autres techniques (lipo-filling, gore-tex,...)

• **Lasers**

- bases fondamentales et différents types de lasers
- laser CO2
 - . Resurfacing
 - rides et vieillissement cutané
 - cicatrices
 - . autres utilisations en dermatologie esthétique
- laser à colorant pulsé sélectif des lésions vasculaires
 Indications esthétiques (en dehors des angiomes) : couperose, érythrose interfolliculaire du cou, cicatrices rouges,...
- laser à colorant continu et hexascan
 Indications esthétiques (en dehors des angiomes)
- laser sélectif des lésions pigmentées
 Alexandrite QS, Rubis QS, YAG QS
 Tatouages, taches pigmentées diverses.

• **Traitement des dyschromies**

- cosmétiques et topiques médicamenteux
- dermopigmentation
- greffes mélanocytaires
- lasers

• **Traitement du vieillissement cutané**

- cosmétique

- peelings
- laser CO2 resurfacing
- comblement des rides

- **Dermatologie esthétique de l'acné**

- . Micro-chirurgie de l'acné (nettoyage de peau)
- . Correction des cicatrices (relèvement, micro-greffes, dermo-abrasion, peeling, laser resurfacing)

- **Dermatologie chirurgicale esthétique du cuir chevelu**

Les diverses techniques de greffes

- **Dermatologie chirurgicale esthétique de l'appareil unguéal**

- **Phlébologie esthétique**

- Micro-scléroses
- Phlébectomie ambulatoire (sur des varicosités).

COSMETOLOGIE

- **Définition de la cosmétologie**

Frontière entre cosmétiques et médicaments

- **Structures et fonctions de la peau**

- rappel rapide des notions d'histologie cutanée (qui font partie du pré-requis connu par les dermatologistes).

- la physiologie cutanée devrait être, par contre, plus développée, étudiée dans son ensemble et éventuelle reprise dans des chapitres où elle est impliquée (kératinisation, mélanogénèse, rôle des cellules immunocompétentes, vascularisation innervation, le derme et ses fonctions biomécaniques, la sécrétion sébacée et sudorale, les inter-réactions cellulaires, les cytokines, les neuromédiateurs).

- **L'inflammation**

- **La cicatrisation normale et pathologique**

- **Le vieillissement cutané**

- **Pharmacologie des cosmétiques**

- les produits actifs
- les différents types d'excipients
- les tensio-actifs
- les conservateurs
- les parfums

- **Les moyens d'évaluation en cosmétologie**

- in-vivo, ex vivo sur cultures cellulaires ou de la peau, in vitro

- l'étude des propriétés biomécaniques de la peau et leur modification par les cosmétiques (hydratation, sécrétion sébacée, élasticité, micro-relief).

- **Toxicologie des cosmétiques**

- législation
- contrôles pour la mise sur le marché
- cosmétovigilance
- irritation
- allergie

- **L'absorption cutanée**

 - Ses applications en cosmétologie.

- **L'hydratation cutanée**

- **Les différents types de cosmétiques**

 - * les produits d'hygiène

 - savons, syndets, laits, lotions et compacts nettoyants

 - les shampooings

 - les produits de rasage

 - les crèmes hydratantes

 - * les protecteurs solaires

 - * les produits de soins

 - anti-vieillessement

 - anti-sudoraux

 - exfoliants

 - produits pour les ongles

 - produits pour les cheveux

 - * produits de maquillage

 - visage

 - paupières et cils

 - lèvres

 - vernis à ongles

 - auto-bronzants

 - * produits de camouflage

 - (pour la couperose, le vitiligo,...)

- **Les différents types de peau**

 - (normale, grasse, mixte, sèche, irritable, déshydratée, sénile)

- **Indications particulières**

 - peau normale

 - peau grasse

 - peau sèche

 - peau fragile et irritable

 - vieillessement cutané

 - nourrisson

 - cheveux

 - ongles

- **Complément cosmétologique du traitement des dermatoses**

 - acné

 - dermatite atopique

 - ichtyose.